

4MTec Consulting
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 24 rue Ledru Rollin
92150 SURESNES
531 202 851 RCS NANTERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA GÉRANCE DU 26 NOVEMBRE 2025

L'an 2025
Le 26 novembre
Au siège social,

Les soussignés :

Monsieur Clément d'ERSU et Monsieur Joël D'ERSU, gérants de la société 4MTec Consulting, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros, divisé en 1 000 parts sociales, rappellent que :

- aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 octobre 2025, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital social à concurrence de 10 000 euros pour le ramener de 50 000 euros à 40 000 euros, par voie de rachat des 200 parts sociales détenues par la Société 4Mtec moyennant un prix unitaire de 1 030 euros, soit un prix total de 206 000 euros et ce, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition émanant des créanciers ou du rejet de celles-ci par le Tribunal des activités économiques de NANTERRE ;

- le procès-verbal susvisé a été déposé au greffe du Tribunal des activités économiques de NANTERRE le 24 octobre 2025 ;

- à la date du 26 novembre 2025, soit à l'expiration du délai d'un mois fixé à l'article R. 223-35 du Code de commerce, aucune assignation formant opposition n'a été signifiée à la Société ;

Et constatent en conséquence que la réduction du capital est définitivement réalisée à cette même date du 26 novembre 2025 ainsi que la modification corrélative des statuts.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, les gérants ont dressé le présent procès-verbal qu'ils ont signé après lecture.

Clément d'ERSU

Joël D'ERSU